

des fruits. D'autres sont descendus des véhicules mais sont demeurés à proximité pour nous surveiller. Du camion qui nous précédait, tous les hommes arrêtés, sont descendus pour s'asseoir sur le trottoir, sauf Ducret qui m'a semblé être à bout de force et ne plus pouvoir bouger. Cependant à un moment donné, il a saisi une grenade allemande restée à proximité de lui, et paraissait vouloir la lancer sur les allemands qui surveillaient les véhicules. Il n'a pu y parvenir étant complètement abattu par les coups reçus. Son geste ayant été aperçus par les allemands, ceux-ci l'ont fait tomber du véhicule, l'ont battu à nouveau à coups de pieds et à coups de crosse, puis l'ont placé au milieu de la chaussée. Un allemand a alors tiré un premier coup de feu sur Ducret avec un revolver à bout portant, puis un deuxième pour l'achever.

Le cadavre a été traîné le long du trottoir et le convoi est reparti, jusqu'à la Caserne Brouet à Bourg, où nous sommes restés 5 jours avant notre départ pour Drancy. Nous y étions gardés par des Russes blancs.

Je ne puis vous donner aucun renseignement vous permettant d'identifier l'unité qui a procédé à ces opérations, pas plus que sur les assassins de Ducret. J'ignore qui commandait ce convoi et à quelle arme appartenaient ces militaires.

Toutefois de Bourg à Lyon, j'ai reconnu parmi les convoyeurs le nommé ORNACH qui servait d'interprète à la Feldgendarmarie de La Cluse (Ain).

J'ajoute qu'un nommé COURCELLE à Martignat, déporté rapatrié, a également été témoin de la mort de Ducret. Lecture faite, persiste et signe.

Malgré les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement nous permettant d'identifier les auteurs de cette opération de juillet 1944, pas plus que leur durée de stationnement à Mantua. Parmi ces troupes d'opération se trouvaient de nombreux miliciens, mais aucun d'eux n'a pu être identifié. Un seul laissez-passer nous a été présenté et portait en "En tête" l'indication suivante : DIENSTSTELLE F.P. 35.686-A.

CINQ EXPEDITIONS destinées :

- les trois premières à M. le Délégué Régional au Service de Recherches des Crimes de Guerre Ennemis, à Lyon,
- la quatrième, à M. le Général Commandant le Groupe de Subdivisions à Lyon;
- la cinquième, aux archives.

Nous transmettons le présent (joint au dossier) au Commandant de la Brigade d'Oyonnax, pour audition de Mr. Courcelle.

7 

